

# Règlement intérieur de CAIRE ACCUEIL

## 1. OBJET

Caire Accueil est une association enregistrée en France, régie conformément à la loi du 1er juillet 1901, apolitique, aconfessionnelle, entièrement animée par des bénévoles, s'adressant à tous les francophones résidant en Egypte plus précisément au Caire. Si elle permet aux nouveaux venus au Caire de faciliter leur installation et leur adaptation, elle propose également aux résidents et à leur famille des possibilités d'activités et d'information. Caire Accueil ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable si d'éventuels incidents ou accidents surviennent lors de visites, sorties ou autres activités.

Son siège social est : Caire Accueil c/o FIAFE 3 bis rue Sylvain Vigneras 92380 Garches	Son siège administratif est: Consulat Général de France 5 rue El Fadl -B.P.1777 Le Caire - République Arabe d'Égypte
--	---

## 2. FONCTIONNEMENT

A / Le Bureau:

Le Bureau est coopté ou renouvelé en juin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui a lieu dernier café de la saison. L'exercice de fonctionnement a pour période du 1<sup>er</sup> juillet de l'année N au 30 juin de l'année N + 1.

Chaque membre du bureau a un rôle défini:

- Président(e) -de nationalité obligatoirement française- coordonne et anime l'équipe, représente l'association devant les instances françaises sur place ou auprès de la FIAFE ou de tout autre organisme ou personne physique ou morale.
- Vice-président(e), supplée le (la) président(e).
- Secrétaire, responsable des envois des convocations, compte-rendu divers par mails, des travaux administratifs, de l'annuaire des membres et établit le rapport moral de l'association en fin d'exercice.
- Trésorière, gère les comptes de l'association et établit en fin d'exercice le bilan comptable et le rapport financier.

Le bureau organise :

- des réunions régulières pour régler les questions de fonctionnement et travailler sur des projets spéciaux;
- une réunion de préparation de chaque Gazette, journal de l'association, distribué à tous les membres. Cette réunion est ouverte à tous les membres du bureau. Pour les adhérents qui travaillent et qui en feront la demande, un envoi par mail de la Gazette sera effectué. Ces réunions se déroulent en principe à tout de rôle chez l'un des membres du bureau.

B / Les responsables d'activité :

Responsable du site Internet et de sa mise à jour

Responsable des cafés mensuels

Responsable des sorties ponctuelles

Responsable des visites pharaoniques et islamiques

Responsable des manifestations culturelles

Responsable de la Gazette, journal de l'association

Responsables des activités permanentes

Ils/Elles sont bénévoles et s'engagent pour l'année à animer et coordonner une activité.

Ils/Elles sont obligatoirement membres du Conseil d'Administration de Caire Accueil. Pour la réalisation de leur activité, ils/elles peuvent s'adjoindre une petite équipe pour se faire aider. Ces équipes constituées ponctuellement ou permanentes sont également bénévoles.

Ils/Elles communiquent au responsable de la Gazette leur programme Pour présentation lors des cafés mensuels par voie d'affichage ou par mail.

Leur participation aux activités dont ils/elles sont responsables sera gratuite et pourra donner lieu à une participation aux frais sur justificatif.

Les activités payantes dont le/la responsable retire une rémunération ne peuvent figurer dans ce cadre.

La participation à des activités de Caire Accueil est expressément réservée aux membres adhérents. En fonction de l'effectif, des places peuvent être mises à disposition des non adhérents.

La tarification tiendra alors compte d'une majoration due notamment à la souscription de l'assurance R.C.

### 3. TRESORERIE

#### A / Recettes

Les adhésions :

Caire Accueil est une association. A ce titre, l'adhésion s'accompagne d'une contribution modeste. Le montant de l'adhésion est fixé chaque année par le bureau qui pourra décider également d'accorder un tarif préférentiel à certains membres relevant de situation particulière (par exemple : personnes en grande difficulté, membres honoraires tels que l'Ambassadeur (drice) ou le/la Consul(e) de France).

Les annonces :

Les annonces publicitaires : Il est donné priorité aux annonceurs dont l'activité présente un intérêt direct pour les membres ou ayant un lien direct avec la communauté francophone.

Les annonces publicitaires n'ont qu'une seule utilité, couvrir, les dépenses d'imprimerie de la Gazette de Caire Accueil ou assurer le paiement de l'hébergement du site internet.

Les petites annonces : Elles sont ouvertes à tous, membres ou non, dans la mesure où elles présentent un intérêt pour la communauté francophone. Elles pourront être diffusées soit par le biais du site internet, soit lors des cafés mensuels sur panneaux d'affichage, soit dans la gazette bimestrielle. Elles seront valables selon le temps estimé raisonnable par le bureau. Leur prix est fixé par le bureau et la recette servira aux frais d'imprimerie de la Gazette.

#### B / Dépenses

L'argent des adhésions sert à couvrir :

- les frais de fonctionnement: papèterie, cartouches d'encre, informatique, photocopies, petit matériel ;
- les frais d'imprimerie de la Gazette;

- les petits achats divers de fournitures pour les ateliers, la journée d'ouverture des activités de Caire Accueil, ou toute autre activité visant à rassembler les membres;
- la cotisation annuelle à la FIAFE (Fédération Internationale des Accueils Français et francophones à l'Étranger) et les cotisations d'assurance responsabilité civile.

En fin d'année d'exercice (fin juin) une réserve de fonds est conservée en prévision du financement de la journée d'ouverture de septembre, et de la soirée d'accueil des nouveaux arrivants.

En cas d'excédents, les sommes seront reportées sur l'exercice suivant, afin de constituer une provision pour risques.

#### 4. ANNUAIRE

La liste des membres est strictement confidentielle. Elle ne peut être ni vendue, ni transmise à des fins commerciales.

Néanmoins, un annuaire des membres de Caire Accueil est distribué dès qu'il est mis à jour. Il ne comportera aucune adresse et l'inscription y est soumise à l'approbation préalable de chaque membre lors de son adhésion à Caire Accueil.

Ce Règlement Intérieur peut être mis à jour par le bureau en fonction des besoins. Toute nouvelle version doit être déposée au Consulat Général de France au Caire et adressé à la FIAFE à Paris.

Fait au Caire le 30/11/2008

1 copie de ce document est déposée au Consulat Général de France au Caire.

1 copie de ce document est déposée auprès de la FIAFE à Paris.

Président : Gorges Regnard

Secrétaire : Marie-Odile Lelong

Trésorière : Catherine Catagni